



FORMATION

Développer ses compétences



LES BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE EN RESTAURATION COLLECTIVE (FORMATION PETITE ENFANCE ET ENFANCE)

VENDREDI 07 NOVEMBRE 2025

FORMATIONS 2025

Familles Rurales Fédération Régionale Grand Est
12 rue Abbé Devaux 54140 Jarville-la-Malgrange
Par téléphone : **03 83 37 95 85**
Par mail : fr.grand-est@famillesrurales.org

Taux de satisfaction : 7.98/10
33 avis



PROGRAMME

Les professionnels distribuant des repas et/ou des goûters en collectivité sont obligés de respecter l'ensemble des règles et principes de l'hygiène alimentaire. Dans cet objectif, cette formation vous permettra de connaître les principes de base d'hygiène en restauration afin que vous puissiez répondre à l'ensemble des critères exigés par la réglementation et contribuer à améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité sur votre lieu de travail.



MODALITÉS DE CERTIFICATIONS

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats - Modalités d'obtention

- Feuilles de présence
- Quiz
- Fiche de suivi individuel
- Attestation d'assiduité avec validation des acquis
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Un certificat de réalisation d'action de formation et une attestation d'assiduité et de validation des acquis seront remis à chaque participant à l'issue de la formation.



OBJECTIFS

- Comprendre et identifier les impératifs de sécurité alimentaire lors de la distribution des repas
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène lors de la préparation et de la distribution des repas
- Sensibiliser un collaborateur ou un nouvel arrivant aux bonnes pratiques d'hygiène

Informations pratiques

Vendredi 07 novembre 2025
12 rue de l'Abbé Devaux 54140 Jarville-la-Malgrange

1 jour 7 heures
De 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

Capacité d'accueil : entre 8 et 15

Professionnelle de la restauration, formatrice HACCP

Personnes travaillant à destination d'un public petite enfance / enfance

Pré-requis : être en situation de distribuer des repas en collectivité

Formation en présentiel

250€ pour les salariés Familles Rurales.
300 € pour les salariés hors réseau Familles Rurales.